

# Règlement intérieur de La Maison des Etangs

## **Location**

Ce logement vous est loué pour une période définie lors de votre réservation. En aucun cas un client ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux en dehors de cette période.

La location peut comprendre, selon les tarifs :

1. L'usage du rez de chaussée du bâtiment (grande et petite salle, cuisine, toilette, chambre pour personne à mobilité réduite et lingerie) ainsi que la cour et les extérieurs
2. L'usage de l'intégralité du gîte : rez-de-chaussée du bâtiment (grande et petite salle, cuisine, toilette, chambre pour personne à mobilité réduite et lingerie), le 1<sup>er</sup> étage (8 chambres soit 24 couchages), le second étage (4 chambres soit 11 couchages + petit salon) ainsi que la cour et les extérieurs.

## **Arrivée et départ**

\* Les arrivées se font entre 17h00 et 19h00 pour les réservations du week-end et après 12h pour les réservations en semaine.

\* Les départs se font avant 16h00 pour les réservations du week-end et avant 14h pour les réservations en semaine .

\* A votre arrivée, les clefs, le règlement intérieur et un inventaire vous seront remis.

\* Un état des lieux sera fait en début et fin de séjour.

## **Caution et Règlement**

Une caution de 2000 euros et le règlement total du séjour (solde + taxes de séjour) sont à fournir à la remise des clés.

Toutes dépenses supplémentaires durant le séjour (services traiteur, animation...) seront à régler le jour du départ au plus tard. Le moyen de paiement devra être au nom du locataire.

## **Matériel fourni**

- \* Ce logement est loué avec la literie (sommiers et matelas), 1 oreiller et 1 couverture par lit conformément à l'inventaire. Vous devez obligatoirement laisser les couvertures pliées et les oreillers sur le lit lors de votre départ.
- \* Le linge de lit est fourni en option (Kit de draps à 6 euros). Chaque matelas et oreillers sont équipés d'alèses qui devront être propres et maintenues en place lors du départ.

### **Rappel !!!**

**L'utilisation d'un drap housse, d'une taie d'oreiller et d'un drap plat pour utiliser la couverture est obligatoire.**

**A votre départ les parures de lits (draps et taies d'oreillers) devront être mises dans les sacs à linge dans le hall d'entrée.**

## **Utilisation des lieux - Sécurité**

- \* Le locataire qui effectue la location devient responsable référent et devra connaître les consignes de sécurité à adopter en cas d'incendie. Cette personne sera informée de l'utilisation du système d'alarme à l'état des lieux d'entrée du gîte et devra occuper la chambre numéro 4 au 1<sup>er</sup> étage (chambre où se situe le tableau de report).
- \*Les consignes de sécurité de la commission départementale doivent être impérativement respectées.
- \*Les accès intérieurs aux issues de secours doivent être dégagés
- \*Les voies d'accès autour du bâtiment doivent être libres pour permettre le passage rapide des services de secours.
- \*L'accès au matériel de sécurité doit être libre
- \*L'éclairage de secours doit être visible

- \*Toute décoration ou aménagement ne sera installé que s'il correspond aux normes de sécurité.
- \*Tout utilisation d'extincteur doit être impérativement signalé
- \*Les portes coupe-feu ne doivent pas être bloquées
- \*Il est interdit de fumer et d'utiliser des bougies, encens, fumigènes...
- \* Tous les meubles sont à votre disposition. Merci de les garder en bon état et veiller à leur propreté. Ils ne doivent aucun cas être utiliser en extérieur ou hors de la Maison des Etangs.
- \* La fourniture de l'eau, de l'électricité et du chauffage est incluse dans le prix de la location. Toutefois, dans le but de respecter au mieux l'environnement, veuillez à éteindre les lumières lorsque vous quittez une pièce, ne pas laisser couler l'eau inutilement, et ne pas laisser les portes et fenêtres ouvertes longtemps si le chauffage est en fonctionnement.
- \* Toutes les commodités sont à votre disposition, sous réserve d'un usage normal et raisonnable. A cet égard, veuillez ne rien jeter dans la cuvette des WC, hormis le papier hygiénique (fosse septique).
- \* Chaque porte d'accès au logement est munie de serrure à clé. Veuillez absolument à bien les fermer lors de toute sortie des lieux. Vous êtes responsable de tout vol et toute dégradation en cas de non-respect de cette clause.

**Rappel !!! dans le cas d'un blocage (wc bouché) des pompes, de la station de relevage ou du système d'assainissement dû à une mauvaise utilisation, la responsabilité du locataire est engagée.**

### ***Utilisation de la connexion Internet***

\* Le locataire s'engage à respecter les lois en matière de téléchargement et de consultation de sites. En cas de demande de la part des autorités compétentes, le propriétaire du gîte transmettra les coordonnées et l'adresse IP du locataire ayant bénéficié de ladite connexion.

### ***Consignes de sécurité et de bienséance***

- \* Veuillez respecter la tranquillité des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Le volume sonore, à l'intérieur et à l'extérieur de la propriété, doit être contenu afin de respecter la tranquillité du voisinage. En cas de conflit et ou de plainte, nous nous réservons le droit d'exclure les clients à l'origine du trouble.
- \* Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur du logement.
- \* En cas d'urgence, veuillez avvertir les secours (18 pour les pompiers, 15 pour le Samu, 17 pour la police, 112 pour les portables).
- \* Pendant toute la durée du séjour, les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents.
- \* Les locataires s'engagent à fermer les fenêtres, en cas de risque de pluies (et notamment d'orage). Les fenêtres doivent être fermées en cas d'absence. Toutes dégradations du fait de pluies à l'intérieur des pièces (notamment des sols) seront imputables au locataire.
- \* Le locataire est dans l'obligation de contracter auprès de sa Compagnie d'Assurances une protection responsabilité Civile Locative dite « VILLEGIAURE assurant l'ensemble des locaux qui lui sont confiés, pour les dommages tels qu'incendie, explosion, dégâts des eaux qui pourraient être causés par lui-même ou par ses hôtes et ce, durant toute la période de location.

**Rappel !!! Le propriétaire ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable des accidents ou dommages qui pourraient survenir dans la propriété, sur le parking ou dans les manœuvres d'accès ou de sortie du gîte.**

### ***Nettoyage***

\* Le forfait nettoyage (300 euros) est obligatoire. Le locataire a pour charge de vider les poubelles, nettoyer l'électroménager, plier chaque couverture et la replacer sur le lit avec un oreiller. La vaisselle devra être nettoyée et rangée.

\*Lors de l'état des lieux de sortie, si l'état du gîte nécessite un nettoyage plus approfondie, un surfacturation sera faite à la charge du locataire.

### ***Ordures ménagères***

\* Des poubelles sont mises à votre disposition. Merci de respecter les règles de tri : - **poubelle marron** pour les déchets ménagers – **poubelle bleue** pour le recyclage carton, plastique, métal, papier (mettre les déchets en vrac dans le bac) – **pour le compost** déchets alimentaires végétaux **pour le verre** des conteneurs se trouvent au bout du chemin d'entrée.

**Rappel !!! Lors de votre départ, veuillez ne rien laisser dans les poubelles et les rendre propres**

### **Accueil des animaux**

\* Les animaux sont tolérés sauf considérées comme dangereux par la loi (catégorie 1 et 2), le locataire s'engage à rendre la location sans aucune trace apparente de la présence d'un animal durant le séjour, y compris à l'extérieur du logement. Les animaux ne doivent jamais être laissés dans le logement en l'absence de leur maître. Toutes dégradations dues à des animaux est à la charge exclusive du locataire. Les animaux ne doivent en aucun cas monter sur les lits.

### **Parking**

\* 10/15 véhicules pourront stationner dans la cour.

### **Barbecue**

\* Vous pouvez utiliser seulement le barbecue/plancha à gaz (pas de charbon), à condition de le rendre propre pour les prochains locataires.

### **Entretien**

\* Selon le séjour (long ou court), nous serons amenés à intervenir pendant votre séjour pour la tonte, entretien intérieur ... Nous veillerons à respecter votre intimité.

### **En cas de problème**

\* En cas de panne ou de dysfonctionnement, veuillez nous contacter sans attendre. Nous ferons alors au mieux pour remédier à la situation. Aucun remboursement de dépannage ou de réparation ne saurait être pris en compte sans notre accord.

\* En cas de casse, sinistre ou dégradation merci de le signaler durant votre séjour, même si aucun dommage ne semble apparent. En cas de perte ou de dégradation d'éléments du logement, le rendu de la caution pourra être minoré du coût de la remise en état ou d'un éventuel remplacement.

### **Forfait casse et nettoyage**

Assiette, verre, bol, couvert : 3 euros/article

Verre à vin, champagne... : 5 euros/article

Matelas abimé ou taché : 200 euros

Alèse ou protection d'oreiller abimée (ou utilisées comme draps) : 10 euros/unité

Oreiller : 30 euros.

Date et signature du locataire précédé de la mention « lu et approuvé »

